



centres-bourgs
PROGRAMME DE REVITALISATION

1ère rencontre du réseau des chefs de projet lauréats du programme national de « revitalisation des Centres-Bourgs »

22 avril 2016 – Commissariat général à l'égalité des territoires

Synthèse de l'intervention de la Caisse des dépôts

Michel-François DELANNOY,

Expert Projets Territoriaux Complexes – Direction du Réseau et des Territoires

Franck CHAIGNEAU,

Expert Développement Rural

Michel-François DELANNOY présente le renouvellement du positionnement de la caisse des dépôts, en faveur des bourgs centres et des villes moyennes, présenté à l'occasion des 25 ans de Mairie Conseil.

La caisse des dépôts s'engage pour les centres-bourgs et les villes moyennes au travers 4 composantes :

- l'engagement autour des centres-bourgs lauréats ;
- l'appui au dispositif d'Etat 2016 de soutien aux investissements en centre-ville moyen et centre-bourg ;
- une offre nouvelle de contractualisation « centre-ville de demain » autour de projet de communes de 20 000 à 100 000 habitants présentant des indices de fragilité ;
- la mise en œuvre d'expérimentations dans le cadre de démonstrateurs.

1) L'appui aux collectivités retenues dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt national de revitalisation des centres-bourgs

Dans le cadre du programme de revitalisation des centres-bourgs, les contributions de la CDC sont de deux ordres :

- l'extension à ces communes des financements de l'établissement pour la réhabilitation de l'habitat ancien dégradé, dans les mêmes conditions que celles prévues pour la politique de la ville, en lien avec l'Anah ;
- la mobilisation de l'expertise « développement rural » du service d'ingénierie d'expertise territoriale de la Direction du Réseau et des Territoires, en tant que de besoin, en appui de l'élaboration du plan d'action

2) L'appui au dispositif d'Etat 2016 de soutien aux investissements en centre-ville moyen et centre-bourg

Le gouvernement a lancé un dispositif de soutien aux investissements qui contribue à la redynamisation ou au développement des centres ville/bourgs au sein d'unités urbaines de moins de 50 000 habitants (enveloppe de 300 M€ au sein du fonds de soutien à l'investissement local).

Une [circulaire](#) du Premier ministre adressée aux préfets de régions invite ces derniers à prendre l'attache des directions régionales de la Caisse des Dépôts dans la phase d'instruction des dossiers.

Dans le cadre de cet appui, les contributions de la CDC sont de deux ordres :

- les directions régionales de la CDC sont amenées à apporter une contribution dans la détection et l'analyse des projets (évaluation de la pertinence territoriale, de la faisabilité financière et de l'adéquation des montages).

- l'offre du groupe de la caisse des dépôts pourra utilement être mobilisée en accompagnement des projets répondant aux critères d'intervention de chaque entité qui le compose.

3) Une offre destinée à la redynamisation des centres-villes

Une démarche qui repose sur des pré-requis clairs :

- la volonté de maîtrise de l'urbanisme commercial à l'échelle du bassin de vie ;
- la volonté de redynamisation qui associe de manière combinée des enjeux démographiques, économiques, commerciaux mais aussi de qualité de vie, de déplacement, de service, de connexion dans le centre-ville ;
- un véritable plan d'action qui prévoit de concentrer le déploiement des projets de reconquête à l'intérieur de l'hyper-centre, sur des espaces géographiques prioritaires.

Dans ce cadre, les contributions de la CDC concernent :

- la démarche est destinée à accompagner des projets de redynamisation des centres-villes ayant des indices de fragilité manifestes (vacances commerciale et habitat, indicateurs démographiques et sociaux,...) ; elle s'adresse aux villes de 20 à 100 000 habitants ;
- cette démarche se formalisera au moyen d'une convention spécifique « centre-ville de demain » qui consignera les engagements des collectivités (ville, intercommunalité) et les moyens et outils que le groupe mobilise dans la mise en œuvre du projet. Le principe est d'assembler et de concentrer les moyens d'intervention sur 2 ans (sur la base d'un projet de redynamisation et d'un plan d'action) ;
- un accompagnement par la CDC à la définition du projet et du plan d'actions pourra être envisagé si la collectivité le souhaite ;
- un ensemble de propositions constituant l'offre caisse des dépôts groupe dédiée peut être mobilisée.

Les sujets concernés :

- les enjeux fonciers/immobiliers ;
- les déplacements, la mobilité, les connexions ;
- l'habitat et le logement ;
- les activités de centre-ville ;
- le nouveau commerce de centre-ville

4) La mise en œuvre de démonstrateurs

En complément, pour tester des méthodes et propositions nouvelles, dix sites démonstrateurs couvrant 8 régions ont été mis en place (Chalons en Champagne, Vierzon, Perpignan, Cahors, Nevers, Valence, Flers, Lunéville, Miramas, ...). Il s'agit d'un « laboratoire territorial » de la caisse qui permet de poursuivre le travail d'ajustement et d'évolution des offres du groupe CDC.

Franck CHAIGNEAU, précise le cadre d'intervention de la CDC en appui au programme national. L'objectif de la CDC est d'accompagner les lauréats pour (ré) inscrire leur projet dans les trajectoires de vie des habitants en portant la réflexion à l'échelle du bassin de vie :

- quels types de logements pour quels types d'occupants ?
- quelles activités pour créer fréquentation, attractivité, flux et ainsi redynamiser le cœur de ville ?
- quels sites à enjeux cibler / lieux d'intervention ?
- quelle stratégie et quelle priorisation de l'action ?

La CDC intervient donc dans la complémentarité, en forte interaction avec l'ANAH (co-financement du suivi et pilotage des OPAH-RU à hauteur de 25 % de contribution au financement (les financements de la CDC n'excéderont pas les moyens engagés par la collectivité / dans la limite de 60 000 € sur la durée du programme.

Les non lauréats pourront aussi bénéficier des mêmes conditions.